



**PRÉFET  
DE L'AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DEMANDE DE DÉROGATION AUX DÉLAIS D'UNE CRÉMATION**

**Le dossier est à adresser par mail à la préfecture ou à la sous-préfecture du lieu de décès ou de crémation :**

Préfecture de LAON: [pref-bureau-reglementation@aisne.gouv.fr](mailto:pref-bureau-reglementation@aisne.gouv.fr)  
Sous-Préfecture de SAINT-QUENTIN: [sp-funeraire-saint-quentin@aisne.gouv.fr](mailto:sp-funeraire-saint-quentin@aisne.gouv.fr)  
Sous-Préfecture de CHÂTEAU-THIERRY: [sp-chateau-thierry@aisne.gouv.fr](mailto:sp-chateau-thierry@aisne.gouv.fr)  
Sous-Préfecture de VERVINS : [sp-vervins-courrier@aisne.gouv.fr](mailto:sp-vervins-courrier@aisne.gouv.fr)  
Sous-Préfecture de SOISSONS : [sp-soissons-reglementation@aisne.gouv.fr](mailto:sp-soissons-reglementation@aisne.gouv.fr)

**OPÉRATEUR FUNÉRAIRE**

Établissement :	
Adresse :	
Tél :	Mail :
N° habilitation :	
Entreprise mandatée par :	
Cachet de l'entreprise :	

**LE DÉFUNT**

Nom et Prénom :	
Nom de jeune fille le cas échéant :	
Adresse :	
Né (e) le :	À :
Décédé (e) le :	À (lieu exact) :

**CRÉMATION**

Aura lieu à :	
Le (date) :	À (heure) :
Motif de la demande de dérogation :	
Destination des cendres :	

**LA PERSONNE DONNANT LE POUVOIR À L'ÉTABLISSEMENT FUNÉRAIRE**

Nom et Prénom :	
Nom de jeune fille le cas échéant :	
Adresse :	
Lien de parenté :	

**LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE DE DÉROGATION :**

- le formulaire dûment complété, daté, signé et revêtu du cachet de l'opérateur funéraire,
- le pouvoir par la famille donné à l'opérateur funéraire,
- le certificat de décès délivré par le médecin (ou certificat d'accouchement pour un enfant né sans vie),
- l'acte de décès délivré par le maire de la commune du lieu du décès,
- l'autorisation de fermeture de cercueil délivrée par le maire de la commune du lieu de décès,
- l'autorisation de crémation délivrée par le maire de la commune du lieu du décès ou du lieu de mise en bière s'il y a eu transport de corps, ou par le procureur de la République (en cas de problème médico-légal),
- la déclaration préalable de transport de corps après mise en bière établie par l'opérateur funéraire.

**PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE DANS LES CAS SUIVANTS :**

- l'attestation d'enlèvement de prothèse renfermant des radioéléments artificiels ou fonctionnant au moyen d'une pile, si présence de prothèse ,
- si sur le certificat de décès la case mentionnant « l'obstacle médico-légal » est cochée OUI, transmettre l'extrait du procès-verbal aux fins de crémation établi par l'officier de police judiciaire et visé par le procureur de la République,
- le certificat de non contagion si sur le certificat de décès, les cases mentionnant « l'obligation de mise en bière immédiate » et « dans un cercueil hermétique » sont cochées OUI,
- la photocopie de l'attestation d'habilitation funéraire (pour les opérateurs funéraires situés hors du département de l'Aisne).

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et avoir pris connaissance des obligations contenues dans ce formulaire.

Fait à

Le

Signature :